COMMUNE D'ACHERES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

N°65

Objet :

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE

Rapporteur: M. le Maire

Date de la Séance :

26 SEPTEMBRE 2023

Date de la Convocation :

20 SEPTEMBRE 2023

<u>Date d'affichage de la</u>

convocation :

20 SEPTEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 26 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur Marc HONORÉ, Maire d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Martin DESSAIGNES, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Suzanne JAUNET et Katell LANDIER.

Maire-Adjoints

Camille VAUR, Dominique DESMET et Evelyne BEAUDICHON.

Conseillers Municipaux Délégués

Sarah SABOURIN, Yves FUZET, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Jean-Marc JUSTINE, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Grégory SANCHEZ, Louis-Armand VIREY et Salim LESAGE.

Conseillers Municipaux

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 35

Membres présents : 27

Membres représentés: 6

Membres absents: 2

VOTE:

UNANIMITE

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Marc HONORÉ Jean-François DEMAF pouvoir à Jacques TANGUY Dominique DESMET pouvoir à Alisson ZANI François DAZELLE pouvoir à Annie DEBRAY-GYRARD Gharib NAJI pouvoir à Grégory SANCHEZ Jessica DORLENCOU pouvoir à Mourad MERGUI pouvoir à Salim LESAGE

Etaient absents:

Abdelyamin DERRADJI Annie-Nicole M'BOÉ

Secrétaire de séance :

Fatiha YAHIAOUI

CONSEIL MUNICIPAL DU 26/09/2023

N°065

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE

Rapporteur: Monsieur le Maire

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2321-2,

VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.334-1, L.512-6 à 512-9 et L.512-12 à L.512-15,

VU le Code du patrimoine et notamment ses article L 211-2 et L 212-6,

Considérant la mission d'assistance proposée par le CIG Grande Couronne pour la maintenance et le suivi du classement des archives et pour la mise à disposition d'un agent du service archives du CIG.

Considérant la responsabilité du maire concernant l'intégrité et la bonne conservation des archives de sa commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ARTICLE 1 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention n°22-12978 de mise à disposition telle qu'annexée à la présente délibération et tout acte s'y rapportant.
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** la prise en charge du fonds d'archive, pour une durée de 5 semaines de 39h.
- **ARTICLE 3 : APPROUVE** le coût total de la mission pour un montant de 9 750 euros.

Fait et délibéré à Achères, le 26 septembre 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire

Délibération publiée le

O 3 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture 078-217800051-20230926-065DEL23_ARCHIV-DE Date de réception préfecture : 03/10/2023